14 - 18 39 - 45

LE BLAINVILLOIS

Juillet - Août 2015
Nouvelle édition n°73

Blainville, j'y vis bien

VIE MUNICIPALE

A PROPOS DU SITE DE LA BLAINVILLOISE, RUE DES ÉCOLES

Dès 2005, nous avions prévu la construction de logements sur ce site en friche et, à ce jour, nous avons toujours cette volonté.

Lors du mandat précédent, l'équipe en place a élaboré un projet avec la société ICF HABITAT NORD EST à qui la ville cédait le terrain pour l'euro symbolique.

A notre arrivée, en mars 2014, nous avons rencontré ICF pour faire le point sur ce dossier, en particulier à propos de la salle polyvalente qui devait également être construite sur le site, à la demande de l'équipe précédente.

Nous avons alors découvert que le compromis de vente établi prévoyait la mise à disposition gratuite de cette salle pour seulement 5 ans et, qu'ensuite, la ville serait redevable d'un loyer. Nous avons découvert également que les travaux d'aménagement de cette salle incomberaient à la ville pour une somme estimée à 120 000 €, ce qui est complètement aberrant pour un bâtiment qui n'appartiendrait pas aux Blainvillois.

Quant à l'ancienne salle de judo, ICF avait informé la mairie, en février 2014, que la disparition de poutres en acier, autorisée par le maire précédent, pouvait remettre en question l'état de solidité de la construction. Il a donc fallu faire réaliser une expertise et sécuriser le site, en attendant sa démolition.

En outre, considérant que cette salle ferait double emploi avec la salle polyvalente en construction dans le même secteur, nous avons refusé ce projet en l'état et demandé à ICF de le réorienter afin d'éviter un gaspillage des deniers publics.

Pendant plus d'un an, et après de multiples rencontres, ICF nous a laissé entendre que ce projet pourrait aboutir. Finalement, par un courrier daté du 11 mai dernier, le directeur général de la société nous informe que les projets de constructions sur Blainville et Damelevières sont abandonnés.

Nous n'avons donc pas sabordé un projet initié par nos prédécesseurs, comme certains le prétendent.

Comme tous les Blainvillois, nous sommes impatients de voir naître un projet sur cette friche urbaine.

Actuellement, nous sommes à la recherche de nouveaux partenaires, fiables cette fois.

RÉUNION PUBLIQUE

Le vendredi 3 juillet à 20h00 - salle des Mariages.

À l'ordre du jour :

- les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et le périscolaire,
- travaux et projets en cours.

CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 1er juillet à 20h30.

IMPORTANT

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale nous a fait savoir qu'une fermeture de classe sur l'école maternelle Jean Jaurès était envisagée à la rentrée prochaine. A l'issue de rencontres et de négociations, nous sommes passés d'une « fermeture définitive » à « une fermeture à revoir » avec comptage des effectifs le jour de la rentrée.

Si vous avez des enfants en âge d'être scolarisés et que vous n'avez pas encore effectué les démarches d'inscription, nous vous invitons à vous rapprocher des services concernés, à la mairie de Blainville-sur-l'Eau 14 rue des Écoles - 03 83 75 70 05 ou à l'école Jean Jaurès, dans les plus brefs délais.

À NOTER

Fermetures estivales

• La mairie sera fermée les SAMEDIS du 4 juillet au 29 août inclus.

• La Médiathèque sera fermée du mardi 11 au samedi 15 août inclus.

• Le CCAS : du 3 au 28 août. Permanences assurées les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00. Réouverture aux horaires habituels à partir du mardi 1er septembre.

• Le LAEP et la ludothèque seront fermés à partir du 6 juillet, reprise des activités en septembre.

Conciliateur de justice

Permanence en Mairie le lundi 7 septembre à partir de 14h30. Prendre rendez-vous au 03 83 75 70 05.

Vente de bois

La Commune vend du bois de chauffage aux habitants de Blainville-sur-l'Eau. Chaque foyer intéressé doit s'inscrire en Mairie. Le prix est de 45 euros le stère. Le Maire déclinera toutes responsabilités concernant d'éventuels incidents.

Houppiers

Cet automne, il y aura des houppiers (têtes d'arbres) à couper (hêtre - charme - chêne) dans la forêt du Vacquenat. Équipement de sécurité obligatoire (pantalon anticoupure pour celui qui tronçonne, casque et chaussures de sécurité). Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie au 03 83 75 70 05 **jusqu'au 15 septembre.** Tarif : 9 euros le stère.

Plan canicule

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées, handicapées et vulnérables impose aux communes le recensement des personnes âgées et handicapées isolées à domicile. Aussi, si vous êtes dans cette situation ou si vous connaissez une personne dans cette situation, téléphonez au 03 83 75 70 05 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ou rendez-vous sur le site internet de la ville blainvillesurleau.fr rubrique Le social/ inscription sur le registre canicule pour télécharger la demande d'inscription. La liste ainsi établie servira, en cas de déclenchement des niveaux d'alerte supérieurs, à informer les services sanitaires et sociaux compétents.

FÊTE NATIONALE

Mardi 14 juillet à Blainville-sur-l'Eau • Damelevières

Bassin de plein air à Damelevières
De 7h00 à 11h00 : concours de pêche étang municipal - Zone de Loisirs
13h00 : concours de pétanque
16h00 : jeux d'adresse pour les plus jeunes
19h00 : restauration et animation musicale
20h30 : retraite aux Flambeaux départ Mairie de Blainville-sur-l'Eau vers Zone de Loisirs avec les Libellules et les Pompiers.
Animations sur podium Zone de Loisirs
22h30 : distribution et lâcher de lanternes célestes
23h00 : feux d'artifice • **Jusqu'à 1h00 :** bal populaire.

Cérémonies

DÉPÔT DE GERBES
11h30 Monument aux Morts de Blainville-sur-l'Eau,
11h40 Stèle du Souvenir Rond Point de la Tuilerie, Blainville-sur-l'Eau,
11h50 Monument aux Morts de Damelevieres.
A l'issue des cérémonies, le vin d'honneur sera offert par les deux Municipalités Espace Nelson Mandela Damelevières.

TRANSPORTS SCOLAIRES COLLÈGE

Votre enfant :

• **entre au collège Langevin Wallon et vous résidez à moins de 3 km du collège** : comme les années passées, la commune de Blainville-sur-l'Eau assure la prise en charge financière. Seule la carte « SimpliCités» reste à la charge de la famille.

Afin que votre enfant bénéficie de la prise en charge du transport scolaire pour la rentrée, vous devez remplir une demande de transport accompagnée d'une photo d'identité et d'un chèque de 5 euros à l'ordre de la Paierie Départementale et **déposer le dossier complet à l'accueil de la mairie.**

• **est scolarisé en 5ème, 4ème ou 3ème à la rentrée de septembre 2015** et vous résidez à moins de 3 km du collège : les Cartes SimpliCités TED/JEF, délivrées depuis septembre 2011, sont valables pour toute la durée de la scolarité au collège. Elles ne sont pas à retourner en Mairie et vous ne devez en aucun cas effectuer de démarche via le site du Conseil Général.

D'autre part, aucun code ne vous sera envoyé par ce service car votre famille est domiciliée à moins de 3 km du Collège.

Les titres de transport seront automatiquement revalidés pour les deux prochains semestres, par voie électronique par le service Transports du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

ATTENTION

Présence de chenilles processionnaires du chêne sur le territoire.

Quelques précautions à prendre :

• Limiter l'exposition aux poils des chenilles en particulier pendant la période juin, juillet où elles tissent des nids plaques sur les chênes.

• Ne pas se promener ou laisser des enfants jouer sous des arbres porteurs de nids.

• Ne pas se frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade en forêt.

• En cas de doute prendre une douche et changer de vêtements.

Ne surtout pas manipuler les chenilles, ni les nids : en cas de stress, les chenilles dégagent des milliers de poils microscopiques urticants, très volatiles, provoquant des démangeaisons et des réactions allergiques chez certaines personnes.

RAPPEL CITOYEN

Élagage

Nous avons constaté, en certains lieux de la commune, que l'élagage des haies et des arbres n'est pas régulièrement réalisé par les habitants.

La loi encadre pourtant l'entretien de ces plantations.

Pour ces végétaux donnant sur l'espace routier, nous vous rappelons que la responsabilité de l'habitant, qu'il soit propriétaire ou locataire, se trouverait engagée dans le cas de préjudice survenu à des utilisateurs de la voie publique en raison du manque de visibilité induit par ces plantations (articles L114-1 et L114-2 du code de la voirie routière).

De plus, conformément à l'article L2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à défaut de réalisation par les habitants de l'élagage des végétaux présents sur leurs lieux d'habitation, ces travaux seront réalisés par la commune et les frais afférents seront à la charge de l'habitant.

Chats errants…

Vous avez peut-être vu dans votre quartier un ou plusieurs chats errants…

Vous aimeriez les aider au moins en les nourrissant.

Mais ATTENTION, votre générosité pourrait avoir l'effet inverse et se retourner contre vous.

Les lieux vont vite devenir un eldorado pour eux et d'autres chats errants ou abandonnés.

En 2 à 3 ans, vous serez débordé par le nombre.

Sachez qu'il est interdit de nourrir les chats errants sur la voie publique.

Signalez la présence de ces chats errants auprès des associations de protection des animaux.

Jardin et bricolage

Tondeuses, débrousailleuses…certains de ces engins sont parfois bruyants.
Leur utilisation, réglementée par arrêté préfectoral, est autorisée :

- les jours ouvrables de 8h00 à 20h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

Dans le Blainvillois de juin, Mr le maire vous informait des décisions que sa majorité venait de prendre lors du conseil municipal du 28 mai concernant les Accueils de Loisirs et le périscolaire mais également les TAP !

Alors qu'en avril, les mêmes élus ont voté l'augmentation des taux des impôts locaux (0.5% correspondant à l'évolution du cout de la vie) et tous les budgets de la commune (ce qui laisse à penser que recettes et dépenses ont été prévues et chiffrées au plus juste) voilà, que prétextant la baisse des dotations de l'état, **ils imposent aux parents des enfants accueillis en centres de loisirs, une augmentation allant de 24 à 29% !**

Et pour **les Temps d'Activités Périscolaires, qu'en est-il ?**

Les TAP ont été mis en œuvre dans le cadre de la loi PEILLON sur les nouveaux rythmes scolaires. Ils ont pour objectif de permettre aux élèves, après la classe et durant une heure, de bénéficier d'activités culturelles, artistiques scientifiques, sportives etc…auxquelles ils n'ont pas ou peu accès durant les temps d'enseignement. Ces activités deviennent de fait, un prolongement à l'enseignement scolaire et éveillent l'enfant à d'autres pratiques. Ouverts depuis la rentrée scolaire 2013, ces TAP étaient gratuits pour les familles et leur financement assuré par la commune et des subventions d'Etat.

Voilà, hélas, qu'à la rentrée 2015, ce service va être payant pour les familles !

Que cherchent les élus majoritaires par ces décisions prises sans concertation (pas de réunion des commissions ad 'hoc) alors que le budget communal 2015 est voté et qu'aucune augmentation de tarifs n'avait été ni inscrite ni annoncée !

Mr le Maire et son équipe souhaitent-ils une baisse de fréquentation de ces activités, ne pas reconduire les postes des animateurs ou alors que les familles à revenus modestes n'y inscrivent plus leurs enfants comme hélas certains élus du FN ou de droite le prônent en disant « Les pauvres et les chômeurs n'ont qu'à garder leurs enfants à la maison » ?

Nous ne pouvons, et vous l'avez compris, être d'accord avec ces choix, et nous avons bien évidemment voté CONTRE en espérant que pour l'Ecole d'Enseignements Artistiques, de telles mauvaises surprises ne nous soient pas servies une nouvelle fois.

Merci de votre attention et bonne lecture.

Le 20/06/15 - Les conseillers de « Pour Blainville, toujours en action»
Annie FARRUDJA, Jacques BOURGUIGNON, Mimi HUSSON, Christian PILLER, Martine CLAUSSE, Bertrand DANIEL
Facebook : Blainville toujours en action Courriel : blainvilletoujoursenaction@gmail.com

AGENDA

Culture - Loisirs

Jeudis 2 - 16 - 30 juillet et 6 août - THÉS DANSANTS
14h30 - MFC. Organisé par Amitié-Partage. Contact : 03 83 75 91 62. Entrée 7 €.

Vendredi 14 et samedi 15 août - FÊTE DE L'EAU
Vendredi à partir de 19h00, samedi dès 14h00 - Zone de loisirs. Entrée gratuite les deux jours. Organisée par le Comité des Fêtes de Damelevières.

Jeudis 20 et 27 août - THÉS DANSANTS
14h30 - MFC. Organisé par Amitié-Partage. Contact : 03 83 75 91 62. Entrée 7 €.

Sports

Dimanches 5 - 19 juillet
Dimanche 2 août et samedi 15 août

CONCOURS DE PÉTANQUE
14h00 - Terrain face au stade de Blainville.
Organisés par Pétanque Loisirs Blainville.

Animations municipales

Samedi 5 septembre - JOURNÉE DES ASSOCIATIONS
de 14h00 à 18h00 - MFC.
De nombreuses associations seront présentes, démonstrations extérieures, réservez votre après-midi !

Samedi 12 septembre - ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS
10h00 - Salle des Mariages Mairie.
Si vous êtes nouvellement arrivé sur la commune, merci de le signaler à l'accueil de la Mairie.

CCAS

SORTIES FAMILLES
Samedi 11 juillet
Journée Aquatique au lac de Madine
Samedi 22 août
Journée à Abreschwiller au cœur de la forêt vosgienne.
Inscriptions et renseignements aux heures d'ouverture du CCAS 03 83 75 70 05.
Toutes les informations pratiques et le programme détaillé de ces deux journées sont sur blainvillesurleau.fr.

Mardi 8 septembre - SCRABBLE
Le scrabble s'arrête durant les mois de juillet - août.
Reprise le 8 septembre à 14h00 à la MFC.

Mer 9 septembre - REPAS DU TEMPS LIBRE
12h00 - MFC.
Inscription obligatoire au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Ven 18 septembre - ATELIER INFORMATIQUE
18h00/ 19h30 - Médiathèque.
Renseignements au CCAS 03 83 75 50 32.

Jeudi 24 septembre - ATELIER ART FLORAL
20h00 - Salle du Rampeux.
Inscriptions auprès de Madame Sarah CONCHERI au 07 86 85 65 09 jusqu'au 21 septembre maximum.
Tarifs : 17 € pour les Blainvillois et 20 € pour les extérieurs.

Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques (EMEA)

Vendredi 10 juillet - CONCERT VOCAL
20h30 à l'église de Blainville-sur-l'Eau.
Par l'ensemble vocal de l'EMEA.
Entrée gratuite.

Vendredi 4 septembre - INSCRIPTIONS
18h00 - MFC 1er étage.
Pour tous renseignements : 06 44 29 96 91
ecoledemusique@blainvillesurleau.fr.

Médiathèque l'Eau Vive

1er juillet > 29 août
2 CONCOURS D'ÉTÉ
sur le thème du cinéma, pour les 6/9 ans et pour les 10/12 ans.
Chèques-lire offerts par la Médiathèque départementale aux gagnants des 2 concours.
EXPOSITION « LE CINÉMA, C'EST QUOI ? »
prêtée par la Médiathèque de Meurthe et Moselle.

1er > 30 septembre
6ème GRAND CONCOURS DE LIVRES ILLUSTRÉS
sur le thème «Raconte ta 1ère rentrée scolaire».
Concours gratuit et ouvert à tous.
Règlement disponible à partir du 17 août à la médiathèque ou sur blainvillesurleau.fr.

Comité des Fêtes de Blainville-sur-l'Eau

Dimanche 26 juillet - BARBECUE GÉANT
à partir de 11h30 Carrière Haut des Places.
Offert par le Comité des Fêtes de Blainville-sur-l'Eau à tous les Blainvillois, personnes extérieures 5 €.
Permanences pour les inscriptions au Comité des Fêtes – 14 rue des Écoles
Samedis 4 - 11 - 18 et 25 juillet de 10h00 à 13h00.
Renseignements : 06 95 88 08 67.

Dimanche 13 septembre
BALADE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE
Départ 9 h 30 devant la Mairie.
Renseignements : 06 95 88 08 67.

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE • Directeur de la Publication : Ghislain DEMONET • Rédaction - Conception : Catherine SCHNEIDER, Paul BINDA, Sarah CONCHÉRI, Thierry ÉVA, Nadine GALLOIS, Evelyne SASSETTI, Magali THOMASSIN.
Tél : 03 83 75 70 05 - Fax 03 83 75 94 33 - Courriel : mairie@blainvillesurleau.fr - Site Internet : www.blainvillesurleau.fr • Impression : Lorraine Graphic Imprimerie - Blainville-sur-l'Eau - Dépôt légal n°186 • Tirage 2100 ex. - Imprimé sur papier recyclé